Hockey - patinage artistique

1. Lisez attentivement les renseignements fournis sur votre activité.

2. Remplissez le formulaire d'inscription

3. Remettez
   - le formulaire d'inscription
   - les chèques couvrant les frais d'inscription
   - les autres documents exigés selon votre activité au Service administratif des loisirs de l'une des façons suivantes :
   - par la poste
   - par dépôt dans la chute à courrier de l'hôtel de ville.

Date limite d'inscription : 8 août 2011

Après le 8 août, des inscriptions pourront être acceptées sous certaines conditions, dont le nombre de places disponibles et l'ajout de frais de 20 $ pour une inscription tardive.

Paiement

Le coût de l'activité est payable en un seul versement, en argent comptant, par Interac ou par chèque libellé à Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et daté au plus tard le 16 septembre 2011. Un relevé confirmant l'activité choisie et la réception du paiement vous sera posté.

Politique de remboursement

S'il y a annulation par la Ville, un remboursement total sera effectué. Les frais d'inscription pour le hockey et le patinage artistique seront remboursables à 80 %, au plus tard le 30 septembre. Aucun remboursement ne sera accordé après le 30 septembre, sauf pour raison médicale. Un remboursement sera accordé sur présentation d'un billet médical, au prorata du temps de jeu non utilisé.

Rabais pour les résidents de Sainte-Anne-des-Plaines

Des rabais de 25 $ pour le 2e enfant d'une même famille et de 50 $ pour le 3e enfant d'une même famille seront accordés sur les inscriptions au patinage artistique et au hockey pour les catégories débutant à midget.

Autres informations

- La Ville vous recommande de vous assurer que vos enfants sont couverts par une assurance scolaire ou par une assurance accident.
- Pour vous prévaloir du crédit d'impôt fédéral pour la condition physique des enfants, il vous faut conserver vos reçus. Pour information, consultez le www.arc.qc.ca ou téléphonez à l'Agence du revenu du Canada.
- La Ville de SADP se réserve le droit, tout au cours de la saison 2011-2012, de résilier toute inscription advenant une fraude concernant l'adresse principale de l'enfant.

patinage | artistique

www.cpasadp.com

CPA Ste-Anne-des-Plaines

Renseignements généraux

Inscription
Selon la procédure d'inscription du formulaire à la page xx Les non-résidents de Sainte-Anne-des-Plaines, à l'exception des résidents de la Ville de Bois-des-Filion, doivent ajouter 15 % au coût d'inscription. Pour toute inscription après le 8 août, ajoutez un montant de 20 $ au coût d'inscription.

Clientèle
Garçons et filles de 3 ans et plus.

Équipements obligatoires
Filles : Patins, serre-tête blanc, jupe bleue royale, col roulé, ouaté blanc, mitaines ou gants blancs, collant beige, ou bas d'échauffement de couleur bleu, collant beige sans pied. Protège-patins blancs facultatifs ; casque recommandé et non obligatoire. Garçons : Patins, pantalon bleu royal, col roulé, ouaté blanc, protège-lames identifiés, mitaines ou gants blancs.

Période d'activités
La saison régulière débutera le samedi 10 septembre et prendra fin le 25 février 2012. Tous les entraînements se tiennent au Centre sportif de Sainte-Anne-des - Plaines. La session se termine par un spectacle d'envergure le 14 et 15 avril 2012.
La participation au spectacle est conditionnelle à l'autofinancement du club.

Pour toute inscription après le 8 août, ajoutez un montant de 20 $ au coût d'inscription.

Information
- Service des Sports et du développement communautaire : 450 478-0211 poste 2016
- Club de patinage artistique : 450 478-6064 www.cpasadp.com

Horaire et groupes

Écusson
Mardi : 19 h à 20 h
Samedi : 8 h 30 à 9 h 30

Junior
Mardi : 17 h à 18 h
Jeudi : 17 h à 18 h 30
Samedi : 11 h à 12 h 20

Groupe Junior
Mardi : 17 h à 18 h
Samedi : 11 h à 12 h 20

Également, il y aura un coût supplémentaire de : 1 fois semaine 145 $ et 2 fois semaine 290 $ à débourser pour l'entraîneur qui sera payable auprès du CPA.

Intermédiaire
Mardi : 18 h à 19 h
Jeudi : 17 h à 18 h 30
Samedi : 9 h 40 à 11 h

N.B. Critère d'admissibilité : Test préliminaire style libre ou test junior Bronze danse ou Junior Bronze Habileté.

Groupe intermédiaire
Mardi : 18 h à 19 h
Samedi : 9 h 40 à 11 h

Également, il y aura un coût supplémentaire de : 1 fois semaine 145 $ et 2 fois semaine 290 $ à débourser pour l'entraîneur qui sera payable auprès du CPA.

Senior
Mardi : 20 h 10 à 21 h 20
Jeudi : 18 h 40 à 20 h 20
Samedi : 6 h 20 à 8 h 30

Critères d'admissibilité : test préliminaire style libre et test senior bronze danse et skill.

*Sujet à changement selon les inscriptions.